

DECISION DU DIRECTEUR N° 17/17

Portant délégation en faveur de Mme Marie POUSSIN, Directrice Adjointe

Le Directeur du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique,

- Vu le Code de la Santé Publique
- Vu le décret 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986
- Vu l'organigramme de Direction du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique
- Vu l'arrêté du 29 Mars 2016, nommant M. Philippe COUTURIER, Directeur du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique,
- Vu l'arrêté du 14 Janvier 2015 nommant Mme Marie POUSSIN, Directrice Adjointe au Centre Hospitalier Bretagne Atlantique, affectée aux Centres Hospitaliers de Ploërmel, Malestroit et Josselin en qualité de Directrice Adjointe, Cadre de Direction au sein du Centre Hospitalier du Pays de Ploërmel à compter du 1^{er} Février 2015
- Vu la fiche de poste de l'intéressée

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation permanente de signature est donnée à Mme Marie POUSSIN, Directrice-Adjointe chargée de la communication et de la politique territoriale, pour toutes pièces se rapportant :

- aux Affaires liée à la communication concernant le Centre Hospitalier Bretagne Atlantique,

à l'exception des marchés publics, du courrier adressé aux Elus et à l'Agence Régionale de Santé, des mémoires présentés devant les juridictions, des conventions de portée générale et des décisions que le Directeur juge opportun de se réserver.

ARTICLE 2 :

Dans le cadre de cette délégation, il appartient à Mme Marie POUSSIN de rendre compte au Directeur du suivi de ces affaires.

ARTICLE 3 :

Toute décision contraire est abrogée à compter du 28 Avril 2017.

Fait à Vannes, le 28 Avril 2017

Vu pour acceptation,
La Directrice-Adjointe,

**Le Directeur du Centre Hospitalier,
Bretagne Atlantique**

Marie POUSSIN



Philippe COUTURIER



Destinataires :

- Mme POUSSIN, Directrice-Adjointe
- Trésorier Principal
- Archives Direction

- Équipe de Direction
- Conseil de Surveillance
- Affichage dans hall de l'établissement